

Résolution

Résolution concernant le travail et l'enseignement



Ouvert

Année: 1993
Thème: Travail et enseignement
Destinataire: Divers
Type d'entrée: Résolution

Contenu:

Pour nous, les jeunes, la qualité de l'éducation revêt une importance capitale. En effet, les problèmes et défis d'aujourd'hui (environnement, conflit nord-sud, questions économiques, etc.) exigent de chacun d'entre nous une compréhension toujours plus grande face à des rapports complexes. Une bonne formation représente donc - précisément en Suisse - un pilier important de la société. Une bonne formation constituant notre capital de départ, il est primordial, pour que nous puissions défendre et améliorer nos chances sur le marché du travail, qu'elle soit mieux adaptée aux exigences de notre époque. A cet effet nous revendiquons:

Plus d'harmonisation

- Une meilleure harmonisation entre les cantons mettrait de l'ordre dans "l'embrouillamini" du secteur de l'éducation.
- Ceci permettrait de pouvoir déménager plus facilement dans un autre canton.
- Une telle harmonisation serait également éminemment importante s'agissant de la compatibilité avec les normes européennes en matière d'éducation.

Plus de passerelles

- Nous revendiquons de meilleures passerelles entre les diverses voies de formation, afin qu'une décision prise peut-être trop tôt ne conduise pas à une impasse professionnelle.
- Ce faisant, l'égalité des chances serait accrue.
- Le passage dans une école supérieure serait aussi plus facile.
- Meilleure transparence au sein de l' (des) institution(s) d'enseignement.
- Il est nécessaire de disposer d'une meilleure vue d'ensemble sur les diverses voies de formation, afin que la possibilité de faire un véritable choix soit donnée et que le risque d'aboutir dans une voie de garage soit évité; en effet, trop nombreux sont les jeunes aujourd'hui à se trouver dans une voie qu'ils n'ont pas choisie en toute connaissance de cause et qui par conséquent ne leur convient pas.

Enseignement universitaire / professionnel

- Nous sommes opposés à l'engorgement chronique dans les universités et à la baisse simultanée du nombre des apprentis. Mais nous nous élevons contre le numerus clausus, car il ne s'inscrit pas dans une politique cohérente de l'enseignement et ne pourra donc qu'aggraver le problème, et non le désamorcer. En revanche, nous demandons des réformes de l'enseignement professionnel, dans les universités et établissements d'enseignement supérieur.

Réformes

- Introduction de baccalauréats professionnels pour le plus grand nombre possible d'orientations, ne se limitant pas seulement aux secteurs techniques et commerciaux. De même, il convient de créer des écoles supérieures spécialisées correspondant à ces orientations.
- Pour assurer une meilleure formation générale à tous les apprentis et renforcer l'attrait de l'enseignement professionnel, la Session jeunesse 1993 apporte son soutien à la pétition des apprentis de la jeunesse syndicale.
- De manière fondamentale, il est également important que les programmes d'enseignement existants soient suivis, ce qui jusqu'à présent n'est absolument pas la règle.
- Mise en oeuvre d'un système de bourse plus généreux et mieux harmonisé, ce qui permettrait d'éviter largement la nécessité de travailler à côté des études.
- Extension de l'infrastructure des hautes écoles. Il conviendrait en particulier, au nom de l'égalité des chances, de promouvoir les régions qui étaient jusqu'à présent défavorisées dans ce domaine. Nous pensons plus précisément au Tessin et à la Suisse centrale.

Egalité des chances

- Chacun a droit à une formation adéquate et de bonne qualité. Cette garantie doit être assurée indépendamment de l'origine, du sexe, de la situation sociale, de l'âge et des convictions religieuses.

Pas de compressions dans le domaine de l'enseignement

- Pour rester économiquement compétitif, notre enseignement doit générer une relève performante. C'est pourquoi la qualité de la formation ne doit en aucun cas se dégrader.
- A l'école, les fonds doivent être investis là où cela s'avère vraiment nécessaire. C'est pourquoi les moyens disponibles dans le système d'enseignement doivent être transférés selon des critères de besoin.
- Pour éviter une compression des prestations, les enseignants doivent faire preuve de compétence. Les départs doivent être évités au moyen d'offres attrayantes.

Favoriser l'indépendance

- Les jeunes revendiquent un droit de codécision plus important. Ceci rendrait l'école plus attrayante et plus conforme aux besoins des élèves. Tout élève doit avoir la possibilité d'élaborer quelque chose par lui-même. La volonté de participation des jeunes serait ainsi fortement renforcée et la possibilité nous serait donnée, à nous les jeunes, de travailler de manière indépendante.

Formation professionnelle et chômage des jeunes

Notre société se divise de plus en plus entre actifs et chômeurs. Une partie importante de la population est ainsi largement repoussée en marge de la société et les différences économiques qui vont en grandissant entre ces deux groupes conduisent à l'agitation sociale et aux injustices de toutes sortes.

C'est pourquoi nous revendiquons:

- Plus d'information et de conseils pour les chômeurs potentiels. L'information sur le chômage doit être développée dans les écoles. Le sujet doit être traité de manière détaillée dans la dernière année d'enseignement obligatoire et dans les écoles professionnelles.
- Le thème du chômage devrait également être largement abordé et traité dans les écoles de niveau supérieur (écoles professionnelles, lycées, écoles normales, universités, etc).
- Les adultes devraient eux aussi avoir la possibilité d'être mieux informés. C'est pourquoi nous revendiquons davantage de centres de conseils pour chômeurs jeunes et adultes. Les médias doivent attirer visiblement l'attention sur les offres pour les chômeurs.
- Lorsque la conjoncture est favorable, les pouvoirs publics doivent constituer des réserves et prélever des impôts élevés. Lorsque la situation économique est précaire, il convient, avec les moyens ainsi recueillis, de procéder à des investissements susceptibles de maintenir et de créer des emplois et d'abaisser les impôts.
- Nous souhaitons la création d'un fonds permettant de garantir un subside de lancement à de jeunes novateurs désireux de créer leur propre entreprise. Cet argent permettrait de donner un coup de pouce à des projets dignes d'intérêt au lieu d'être utilisé au titre d'allocations de chômage. Ce fonds serait alimenté par un pourcentage de solidarité sur les bénéfices réalisés par les entreprises et des subventions fédérales.
- Les employeurs doivent faire preuve d'une plus grande responsabilité sociale. Ils doivent embaucher un plus grand nombre de jeunes sortant d'apprentissage "sans expérience". Ils doivent continuer à employer leur apprenti pendant un an après la fin de l'apprentissage (éventuellement à temps partiel). Ceci permettrait aux jeunes qui sortent d'apprentissage d'acquérir un peu d'expérience professionnelle et d'améliorer ainsi leurs chances sur le marché du travail.
- L'extension des programmes de cours de formation continue pour les chômeurs et l'octroi de moyens financiers leur permettant d'effectuer un séjour linguistique.
- Davantage de programmes d'activité pour jeunes chômeurs dans les domaines suivants: construction et rénovation de centres de jeunesse, reboisements, soutien aux paysans de montagne, entretien des réserves naturelles, etc.
- Que le thème "nouveaux modèles de temps de travail" soit soumis à discussion sur une large base et en particulier que l'on recherche des solutions adaptées aux besoins individuels.
- Réduction du temps de travail pour permettre d'instaurer la semaine de 35 heures.
- Abaissement de l'âge de la retraite afin de libérer des postes de travail pour les jeunes. Ceci devrait se faire sur une base volontaire et s'accompagner d'une politique sociale en faveur des personnes âgées.
- Une fiscalité plus transparente, en particulier pour diminuer l'injustice dans le domaine de l'imposition des salariés et des personnes exerçant une activité indépendante, et un taux de TVA majoré sur les articles de luxe pour le financement de la protection sociale.

A l'école

Pour pouvoir travailler de manière plus indépendante et en pleine conscience de nos responsabilités, nous souhaitons obtenir un plus grand droit de participation au sein de l'école. Un plus grand droit de codécision permettrait de réaliser un enseignement plus confirmé aux exigences des élèves.

C'est pourquoi nous revendiquons:

- Le maintien des centres scolaires de petite et moyenne importance et la renonciation à tout centralisme scolaire, ainsi que la fixation de la limite supérieure du nombre d'élèves à 20 par classe.
- Une meilleure répartition des fonds publics et en particulier la renonciation à toute mesure d'économies dans le domaine de l'enseignement
- L'amélioration de la collaboration entre enseignants et élèves; il est en particulier nécessaire que les notes données par les enseignants soient justifiées et puissent être discutées avec les élèves s'ils le souhaitent. En outre, la possibilité de s'auto-évaluer doit être donnée aux élèves.
- Un programme de base d'études pédagogiques doit être obligatoire pour tous les enseignants.
- La période d'activité des enseignants doit être clairement définie, et elle doit être suivie d'une possibilité de

reconduction. En outre les élèves doivent avoir un droit de codécision au sein des instances chargées de la nomination des enseignants.

- A l'école, il y a lieu de renoncer au système d'enseignement au front, et il convient d'introduire de nouvelles formes d'enseignement.
- Nous sommes partisans du principe de coéducation. De plus, l'enseignement doit avoir pour objectif de démontrer aux garçons et aux filles qu'ils disposent fondamentalement des mêmes capacités et aptitudes. On favorisera par ce moyen, ainsi qu'en prenant d'autres mesures, la prise de conscience de la nécessité de l'égalité entre les sexes.
- Nous demandons que le thème de l'égalité de traitement soit abordé lors de la Session jeunesse de 1994.

Revendications concrètes visant l'amélioration de la formation scolaire:

- Les organisations d'élèves doivent se voir attribuer des compétences plus grandes.
- Changement d'orientation consistant à abandonner les matières obligatoires au profit des matières à option.
- Les branches artistiques doivent se voir attribuer une meilleure place dans les programmes d'enseignement.
- La transmission de méthodologies de l'enseignement doit dorénavant faire partie de la matière scolaire.
- Une médiateur doit être désigné en qualité d'instance de recours indépendante en ce qui concerne les questions scolaires.

Justification:

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé